

CONTRIBUTION DE L'UFAL AU MONDE D'APRÈS

INTRODUCTION

L'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale est une des nombreuses traductions concrètes du Programme du Conseil National de la Résistance, adopté le 15 mars 1944 et intitulé « Les jours heureux ».

En dépit des multiples entreprises d'affaiblissements dont il a été l'objet, cet « après la guerre » pensé et élaboré « pendant la guerre », au cours de l'année 1943, représente toujours la pièce maîtresse de notre protection sociale solidaire.

Nous savons bien que dès la sortie de la crise que nous traversons, d'abord sanitaire puis sociale et économique, des forces et des intérêts puissants vont user de tous leurs moyens pour imposer leur vision de l'« après ».

C'est donc dès maintenant qu'il faut réfléchir collectivement aux propositions que nous devons mettre en débat pour une société libre et égalitaire capable de se prémunir contre des événements tels que celui que nous subissons actuellement.

SANTÉ PROTECTION SOCIALE

L'Ufal affirme son attachement au programme du Conseil National de la Résistance et considère le modèle français de Sécurité sociale comme l'un des fondements majeurs du projet républicain. Notre mouvement se positionne clairement dans la lignée des principes fondamentaux qui sous-tendent le modèle social français : défense de la cotisation sociale en tant que part socialisée des salaires et attachement à la démocratie sociale au travers du rôle essentiel des représentants des salariés au sein des conseils d'administration.

L'occurrence du chômage de masse et les situations d'éloignement durable du marché du travail ne doivent pas nous amener à tourner le dos au lien fondamental qui unit la Sécurité sociale et le monde du travail salarié.

L'augmentation des salaires afin de donner à tous les travailleurs la capacité de vivre dignement de leur travail est un enjeu crucial. Il n'est pas acceptable que des millions de travailleurs tirent de leur travail des salaires qui ne leur permettent plus de vivre et de faire vivre leur famille de manière décente tandis que les rémunérations du patronat des grandes entreprises du CAC 40 explosent. De plus, près de 80 milliards d'euros de baisses de cotisations sociales patronales (dont 40 milliards de CICE) sont accordés aux entreprises, en théorie pour créer de l'emploi, sans que cela n'empêche les grandes multinationales qui bénéficient de ces subventions massives de délocaliser et de licencier massivement (comme Carrefour par exemple). En dépit de ces cadeaux faramineux accordés au patronat, le chômage ne baisse pas et les salaires sont gelés pour la plupart des français quand, dans le même temps, les grandes entreprises versent des dividendes records aux actionnaires (57 milliards d'euros l'an passé).

Les solutions visant à augmenter le pouvoir d'achat en réduisant les cotisations sociales salariales sont des leurre que nous souhaitons dénoncer. D'une part la baisse des cotisations sociales est compensée par la hausse de la CSG qui est un impôt qui pèse durement sur l'ensemble de la population, et en premier lieu sur les salariés, les bénéficiaires de revenus de remplacement (chômage, indemnités journalières d'assurance maladie et pensions de retraite). D'autre part, les cotisations sociales font partie du salaire des travailleurs car elles servent à financer la Sécurité sociale solidaire (assurance maladie, retraites, allocations familiales, assurance chômage) qui versent des prestations sociales indispensables à la vie des travailleurs et de leur famille. Cet affaiblissement de la Sécurité sociale revient, pour les travailleurs de notre pays, à leur reprendre d'une main ce qu'on leur donne de l'autre en réduisant les remboursements

Il faut créer une sécurité sociale de l'alimentation alors qu'un Français sur cinq souffre d'insécurité alimentaire et que nos agriculteurs peinent à survivre

d'assurance maladie et les retraites pour mieux les obliger à souscrire à des assurances complémentaires. Enfin, nous ne sommes pas dupes quant au subterfuge consistant à accroître le pouvoir d'achat des travailleurs modestes par l'augmentation de la prime d'activité. Cette mesure ne coûtera pas un euro au patronat et fait reposer l'augmentation de pouvoir d'achat sur les travailleurs eux-mêmes (via les impôts). Plus grave, la prime d'activité préfigure l'instauration d'un revenu de base ou universel qui reviendrait à dédouaner le patronat de toute responsabilité en matière d'augmentation des salaires des travailleurs et aurait pour effet probable de se substituer à des pans entiers de la Sécurité sociale actuelle.

Il faut sortir d'urgence de cette course en avant néolibérale fondée sur la précarisation de l'emploi, l'austérité salariale, l'affaiblissement de la Sécurité sociale qui participe de notre pacte républicain quand, parallèlement, on observe des rémunérations records des grands patrons et le versement de dividendes records qui nourrissent la bulle financière et les paradis fiscaux. Il faut réhabiliter le travail et plus encore le statut des travailleurs au travers d'un vrai mouvement d'augmentation des salaires avec comme objectif une Sécurité sociale à 100 %.

Cette Sécurité Sociale renforcée rendra inutile les organismes de complémentaire santé et il faudra réassigner les vraies mutuelles à leurs missions qui étaient prévues en 1945 c'est-à-dire créer et gérer des centres de santé, des cliniques mutualistes complémentaires et coordonnées avec le suivi thérapeutique de l'hôpital public, des maisons de retraites dignes ainsi que des centres de prévention et d'éducation à la santé. C'est pour cela qu'il faut refuser la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale afin de laisser le financement des maisons de retraite et des services d'accompagnement de la dépendance par l'assurance maladie et la cotisation mutualiste.

Il faut également créer une Sécurité sociale de l'alimentation alors qu'un Français sur cinq souffre d'insécurité alimentaire et que nos agriculteurs peinent à survivre.

Cela n'est nullement impossible si l'on se donne les objectifs politiques pour y parvenir notamment en apportant un soutien spécifique aux PME et petites entreprises en souffrance. Cela passe également par la remise en cause totale des traités européens qui débouchent par exemple sur des directives comme celles sur les travailleurs détachés, ou bien celles qui rendent impossible l'harmonisation sociale et fiscale entre les États. La France est un grand pays qui n'a jamais créé autant de richesses. Or plus de 10 points de PIB sont passés de la rémunération du travail à celle du capital depuis 1982; il est donc urgent d'agir pour redonner aux travailleurs qui créent la richesse de notre pays la juste rémunération qui leur revient. Car vivre dignement de son travail est la base de la dignité humaine.

Proposition 1

Mettre en œuvre un plan hospitalier ambitieux afin d'apporter des solutions structurelles à la crise du service public hospitalier que traverse le pays depuis plusieurs décennies. Il convient de rompre d'urgence avec la logique gestionnaire que portent les Agences Régionales de Santé visant à transformer l'hôpital en hôpital-entreprise où la

recherche d'économies de gestion prime sur l'intérêt des patients et nuit gravement aux conditions de travail des professionnels de santé. Pour ce faire, il convient de rompre avec le carcan de l'ONDAM qui est devenu un outil d'austérité budgétaire imposé aux établissements de santé. Il convient de tourner définitivement la page de la tarification à l'activité qui est un mode de finan-

cement pernicieux qui a pour objectif d'inciter les établissements à accroître sans cesse leur activité au détriment de la qualité de prise en charge des patients et favorise les cliniques privées lucratives qui opèrent une sélection des soins et des patients. De même il convient de rompre avec la logique du "tout-ambulatoire", autrement dit le développement inconsidéré des soins hospitaliers sans séjour à l'hôpital dont l'objectif réel est la réduction drastique du nombre de lits d'hospitalisation. Plus globalement, l'hôpital public doit faire l'objet d'un plan d'investissement conséquent cofinancé par l'État et l'assurance maladie afin de rétablir une offre de soins hospitaliers de proximité et accroître sensiblement le nombre de lits d'hospitalisation, lesquels ont été réduits quasiment de moitié depuis les années 1980. Enfin, il s'agira de revaloriser le métier de soignant, singulièrement les professions paramédicales dont les niveaux de rémunération figurent parmi les plus faibles de l'OCDE. Plus globalement, il s'agira de replacer les soignants et les patients au cœur du processus de soins en limitant les contraintes administratives insoutenables qui pèsent sur l'activité des soignants, tout en valorisant le temps relationnel, l'individualisation des prises en charges et l'éducation à la santé au cœur des protocoles de soins.

Proposition 2

Lutter contre le développement inquiétant du renoncement aux soins par la réduction du reste à charge instauré notamment au travers des franchises médicales ou de l'augmentation des participations forfaitaires non remboursées par l'assurance maladie, qui participent d'une obsession politique de réduction comptable des dépenses de santé. Pour ce faire, nous préconisons de mettre en place une prise en charge intégrale des dépenses de santé indispensables au travers de l'instauration d'un panier de soins universel dont les prestations se situeraient au niveau de l'actuel panier de soins CMU-C (devenue Complémentaire santé solidaire) et dont le montant pourrait être amélioré en fonction des objectifs de santé publique.

Proposition 3

Supprimer le secteur 2 (honoraires libres) pour mettre fin à la dérive des dépassements d'honoraires. Rompre avec l'hégémonie de la pratique libérale de la médecine de ville marquée notamment par le paiement à l'acte et la liberté d'installation des professionnels de santé qui contribuent au renoncement aux soins et à la désertification médicale. Pour ce faire, développer des solutions liées à la pratique médicale salariée en

s'appuyant sur le modèle des centres de santé et des services de soins et d'accompagnements mutualistes qui nous semble être la seule solution d'avenir de la pratique médicale alliant objectifs de santé publique, décloisonnement des secteurs médicaux et paramédicaux et présence territoriale. Il faut pour cela déconnecter l'offre de soins des règles concurrentielles du marché et rétablir les avantages fiscaux autrefois octroyés aux organismes mutualistes et coopératifs.

Proposition 4

Revenir sur la réforme Bachelot de 2009 qui a confié aux Agences Régionales de Santé tout pouvoir en matière d'organisation des soins. Cette réforme vise à dessaisir les partenaires sociaux et la Sécurité sociale de leur rôle essentiel de définition de la politique de santé en France alors même que cette dernière finance 75 % des dépenses de santé de notre pays. L'assurance maladie doit redevenir l'organe majeur de définition de la politique sanitaire dans le cadre d'une démocratie sanitaire renouée associant l'État, l'assurance maladie et les représentants d'usagers, tout en réhabilitant le rôle de régulation sanitaire départementale exercé par les CPAM tant sur l'ambulatoire que sur l'hospitalier.

Proposition 5

Réaffirmer l'ancrage salarial de la Sécurité sociale au travers de son financement par la cotisation sociale et non par l'impôt. En conséquence, arrêter tout basculement du financement de la Sécurité sociale vers l'impôt, en particulier au transfert de la contribution patronale vers la CSG, la TVA "sociale", ou ses avatars (CICE, pacte de responsabilité...) lesquels reviennent à faire financer par les assurés eux-mêmes des dépenses sociales, qui relèvent actuellement de la responsabilité patronale au titre du paiement des salaires, en ayant recours à des solutions assurantielles privées et axées sur l'individualisation du risque et le recours aux techniques financières.

Proposition 6

Reconnaître la place essentielle qu'occupent les retraités dans la société française au travers de leur activité tangible et indispensable à la cohésion sociale du pays par un droit à la retraite à taux plein dès 60 ans financé par la répartition.

Proposition 7

Déployer un véritable plan cadre des préventions permettant le passage d'une logique de soins vers une logique de santé au travers de la mise en œuvre d'un véritable plan cadre national de prévention plurian-

nel axé sur renforcement considérable de la médecine préventive et de santé publique. Ce programme induit un effort considérable notamment en termes de financement et de renforcement des structures de médecine à visée préventive :

- Déploiement d'un programme d'éducation nationale à la santé et à la sexualité durant l'ensemble de la scolarité, incluant un financement pérenne et sanctuarisé des centres de planning familial actuellement menacés et la revalorisation de la médecine scolaire ;
- Renforcement du rôle et des missions de la Protection Maternelle et Infantile ;
- Réforme globale de la médecine du travail axée à la fois sur le statut de médecin de travail et sur l'exercice de leurs missions. Elle s'appuie sur la suppression du lien financier direct avec les employeurs auprès desquels elle intervient ;
- Amélioration des actions de prévention et d'information sur facteurs de risque via un renforcement sensible du Fonds National de Prévention et d'Information à la Santé avec

un accent particulier sur la lutte contre les maladies chroniques ;

- Mise en œuvre de campagnes de dépistage généralisé et gratuit ;
- Amélioration considérable de la prise en charge de la santé bucco-dentaire incluant une revalorisation des actes prophylactiques, prothétiques et l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire ;
- Amélioration de la prise en charge des soins optiques et auditifs.

Proposition 8

Faire de l'augmentation des salaires (y compris en ce qui concerne leur part socialisée au travers des cotisations sociales) et de l'arrêt d'une politique économique entretenant un chômage de masse des priorités. Cela permettrait de régler les déficits conjoncturels de la protection sociale, de réduire les inégalités, d'augmenter le pouvoir d'achat non contraint et enfin d'assurer la cohésion sociale.



Défilé qui a réuni l'ensemble de la profession contre la loi Bachelot, Paris avril 2009

© DR

LAÏCITÉ

La laïcité est un acquis essentiel de notre démocratie, et tout recul, tout relâchement est un abandon. La laïcité est un combat que la société doit mener en permanence devant les attaques de tous les intégrismes et tous les communautarismes.

La ligne de partage entre laïques et faux-amis de la laïcité est devenue un clivage politique opérationnel. Le combat laïque, plus nécessaire que jamais, doit donc être envisagé comme un des axes, mais non le seul, de la défense de la République.

La loi de 1905 est un texte fondateur de notre République. Les principes énoncés dans son titre premier (assurer la liberté de conscience, garantir le libre exercice des cultes mais n'en reconnaître, n'en salarier et n'en subventionner aucun) n'ont pas besoin d'être renforcés mais ils doivent être appliqués avec rigueur.

Proposition 1

Pour mieux asseoir la solidité de ces principes, l'Ufal demande que le titre premier de la loi de 1905 (articles 1 et 2) soit inclus dans la Constitution en ajoutant après le paragraphe 1 de son article premier un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

« La laïcité de la République est définie par les principes énoncés au titre premier (articles 1 et 2) de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État ».

Proposition 2

En ce qui concerne la police des cultes et le contrôle de leur financement, l'Ufal considère qu'ils sont pris en compte dans la loi de 1905, et que leur renforcement, s'il est jugé nécessaire, peut se faire par voie réglementaire et par un aménagement du code pénal.

Proposition 3

En terminant avec l'alibi du « fait religieux » qui sert à la réintroduction des religions à l'école, non comme fait historique, culturel et philosophique (ce qui a toujours été le cas), mais comme « vécu » des (seuls) élèves croyants. La laïcité est systématiquement dissoute dans le « dialogue interreligieux » : or la laïcité, opposable à tous, n'est pas l'œcuménisme, qui ne concerne que quelques religions et leurs adeptes.

Proposition 4

Définir une règle claire et unique protégeant la neutralité des sorties scolaires au même titre que les autres activités scolaires, soit par voie de circulaire ministérielle applicable à l'ensemble du territoire, soit par une loi.

Proposition 5

Rendre effective l'application du Code de l'éducation, qui dispose que l'enseignement supérieur et la recherche sont « laïques », en introduisant dans les règlements intérieurs des Universités, l'obligation pour les étudiants de neutralité dans les lieux et situations d'enseignement et de recherche.

Proposition 6

Toujours apprécier la notion de « liberté religieuse » (y compris pour les usagers de la sphère publique) au regard du respect des « libertés d'autrui ». L'Ufal est opposée à une interdiction du port de signes religieux dans l'espace civil mais considère que cette pratique peut constituer une atteinte (par « pression de conformité ») aux droits et libertés des personnes habitant un même quartier, ou supposées appartenir à une communauté, une ethnie, etc. – visant à imposer à toutes cette tenue et/ou les pratiques religieuses qui lui sont liées. Il convient donc de cesser de définir de façon étroite le « prosélytisme » dans la sphère publique, et de protéger l'ensemble des citoyens, et tout spécialement les femmes, de toute pression sur les membres supposés d'une communauté tendant au séparatisme politico-religieux.

Proposition 7

Étendre à tout le territoire national les principes de la loi de 1905. En conséquence, engager une sortie graduelle et concertée du statut dérogatoire en matière de cultes en Alsace-Moselle et supprimer l'enseignement religieux obligatoire à l'école publique de l'enseignement scolaire commun. Abroger le financement des cultes dans toutes les collectivités d'Outre-mer, en particulier en Guyane.

Proposition 8

Que le ministère de l'Intérieur cesse d'inciter à l'organisation d'un « Islam de France ». Cette construction néo-concordataire et gallicane, incompatible avec une République laïque, livrera l'ensemble des musulmans en France aux islamistes Frères musulmans ou salafistes, qui ont su s'imposer comme interlocuteurs dominants : financés par l'Arabie Saoudite et le Qatar, soutenus par la Turquie, ils sont porteurs des pratiques les plus rétrogrades, notamment pour l'égalité des droits femmes-hommes, et prospèrent sur le "sécessionnisme" antirépublicain.

Une politique familiale ambitieuse et réaliste axée sur le bien-être des enfants et des parents

POLITIQUE FAMILIALE

L'Ufal a entrepris un important travail de réflexion autour des politiques familiales. Notre mouvement, en tant qu'association familiale souhaite être un acteur influent du mouvement familial au travers de sa contribution à la définition d'une politique familiale ambitieuse et réaliste axée sur le bien-être des enfants et des parents.

L'Ufal reconnaît l'importance des Caisses d'Allocations Familiales comme acteur de la Sécurité sociale dans le champ de la politique familiale. Notre mouvement souligne également le rôle décisionnel essentiel exercé par les partenaires sociaux au travers de l'action sociale des CAF et l'importance de maintenir la branche famille dans le corps de la Sécurité sociale.

Proposition 1

Revenir à l'universalité des allocations familiales en supprimant les conditions de ressources et les verser dès le premier enfant.

Proposition 2

Développer un véritable service public de la petite enfance et accroître les capacités d'accueil collectif du jeune enfant.

Proposition 3

Mettre en œuvre une allocation à l'enfant et au jeune (ASEJ) versée dès le premier enfant.

L'ASEJ pourrait être obtenue par une fusion de tout ou partie des prestations

familiales actuelles versées par les CAF (allocation de base de la PAJE, allocations familiales, Complément familial, Allocation de rentrée scolaire...). Cette nouvelle prestation familiale simplifiée, universelle et versée dès le premier enfant sans conditions de ressources permettrait de réhabiliter le rôle des Caisses d'Allocations Familiales qui ont vu leur rôle évoluer de plus en plus vers la politique de lutte contre la pauvreté. Cette prestation familiale serait en outre versée directement au jeune adulte de plus de 18 ans poursuivant des études afin de favoriser son autonomie et ce, jusqu'à ses 25 ans ou l'entrée dans un emploi stable.

ÉCOLE

La logique qui ordonne la succession des réformes est très claire. Il s'agit de soumettre l'école à l'emprise de la société. L'enseignement disciplinaire est remis en question au profit de l'acquisition de compétences interdisciplinaires, voire « trans-disciplinaires » définies par le « socle commun ». Les programmes seront désormais conçus, non en fonction de connaissances précises et articulées de façon progressive, mais de compétences qui sont supposées déterminer « l'employabilité » de l'élève quand il entrera sur le marché du travail. Ce sont ces compétences (notion importée du monde de l'entreprise) qu'il s'agira, désormais, d'évaluer. Il s'agit ensuite de renforcer « l'autonomie des établissements », c'est-à-dire de laisser la possibilité aux chefs d'établissement de déterminer les enseignements en fonction des « besoins » locaux. Il s'agit, enfin, d'en finir avec les examens nationaux, réputés trop coûteux, en renforçant le contrôle continu.

Non seulement cette logique nivelle l'enseignement par le bas (puisqu'elle supprime les humanités), mais elle sape l'école républicaine, en la sommant de se régler sur autre chose qu'elle-même, à savoir les demandes de la société. Son effet patent est de l'affaiblir : les parents d'élèves ne s'y trompent pas et recourent de plus en plus massivement à l'enseignement privé, supposé maintenir un haut niveau d'exigence et garantir les règles de discipline sans laquelle l'apprentissage est impossible. Cette logique, enfin, accentue les inégalités scolaires et, par conséquent, les inégalités sociales.

Proposition 1

Rétablir la gratuité de l'enseignement jusqu'au secondaire, y compris celle des manuels scolaires, des transports scolaires, des matériels pédagogiques, et des sorties pédagogiques.

Proposition 2

Abroger les mesures anti-laïques des lois scolaires Debré, Guerneur et Carle pour revenir au principe que seule l'école publique doit bénéficier du financement des fonds publics.

Proposition 3

Supprimer la dérogation pour les jardins d'enfants à délivrer l'instruction obligatoire.

Proposition 4

Réhabiliter les vertus politiques et sociales du modèle de l'instruction républicaine en revenant sur les réformes du collège et du lycée.

Proposition 5

Garantir l'indépendance de l'école publique vis-à-vis des intérêts privés, des préférences communautaires, et des opinions. Parce que l'école s'interdit de propager quelque croyance que ce soit, parce qu'elle n'est pas un lieu où l'on cherche à capter les esprits ou à obtenir une quelconque adhésion, mais, bien au contraire, où l'on convoque la pensée à une position critique, l'école est au service des humanités : elle privilégie la confrontation de la pensée à des œuvres singulières, y compris religieuses. L'enseignement distancié de l'histoire des religions trouve sa place dans l'enseignement de l'histoire-géographie, du français et de la philosophie, notamment. Il n'y a donc pas lieu de lui adjoindre un « enseignement du fait religieux ».

Proposition 6

Exempter les communes du « forfait d'externat » prévu par loi anti-laïque de 1959, dite « loi Debré », pour l'école maternelle.

**Garantir l'indépendance de l'école
publique vis à vis des intérêts privés,
des préférences communautaires,
et des opinions**



Les droits réels des femmes, notamment l'accès à la contraception et à l'IVG régressent et la libre disposition de son corps n'est toujours pas effective pour toutes les femmes

FÉMINISME

L'égalité femmes-hommes est un objectif qui semble s'éloigner alors que le mirage de la parité s'estompe et que la crise s'aggrave, crise qui pèse particulièrement sur les femmes dont les revenus propres sont plus faibles à tous âges et qui sont victimes de discriminations tant pour le salaire que pour l'avancement de la carrière professionnelle. Les familles monoparentales, une mère et ses enfants dans 85 % des cas, viennent ainsi grossir les chiffres de la pauvreté en France.

Les droits réels des femmes, notamment l'accès à la contraception et à l'IVG régressent et la libre disposition de son corps n'est toujours pas effective pour toutes les femmes. Nous devons donc réinvestir les terrains où la condition féminine est la plus directement et concrètement victime du néolibéralisme comme le barème de ressources des foyers monoparentaux, la garde des enfants, le statut des aidants familiaux, en majorité féminins.

Proposition 1

Rendre l'accès à l'IVG totalement accessible partout sur le territoire et dans tous les établissements publics de santé, sur toute la période où elle est légale ; développer l'éducation et le conseil sur la contraception dans les établissements d'éducation ; supprimer la « clause de conscience » spécifique des médecins ; informer correctement pour permettre un réel libre choix de la méthode d'IVG ; obliger à l'installation d'un CIVG dans chaque hôpital public ; revaloriser le taux horaire alloué aux plannings familiaux pour les permanences de conseil conjugal et familial.

Proposition 2

Améliorer la lutte contre les violences faites aux femmes :

- développer l'éducation à l'égalité femmeshommes ;
- les mesures d'éloignement du conjoint violent doivent devenir la règle et être effectives ;
- augmenter le nombre de places dédiées aux femmes victimes de violences et à leurs

enfants dans des centres spécifiques ;

- mettre en œuvre la Convention d'Istanbul dans tous les domaines.

Proposition 3

Renoncer à l'idée d'un revenu universel qui ne ferait que pousser au retour des femmes au foyer ; en revanche :

- revaloriser le congé parental pour permettre un meilleur partage homme-femme de la parentalité ;
- traiter les situations de monoparentalité de façon spécifique.

Proposition 4

Agir dans la fonction publique et auprès des entreprises pour rendre effectifs les dispositifs d'égalité professionnelle et salariale. En particulier :

- rendre dissuasif le recours aux contrats à temps partiel subis ;
- reconsidérer les compétences et qualifications pour revaloriser les métiers à prédominance féminine, prendre en compte leurs risques et pénibilité.

ÉCOLOGIE

Les familles ne doivent pas être le cœur de cible d'une entreprise de démantèlement de la cohésion sociale dans la main de quelques financiers dont les objectifs sont allègrement relayés par les différents gouvernements successifs. Dans ce cadre, les questions des énergies, de la santé, de l'alimentation, de l'eau sont cruciales dans une période où ces secteurs deviennent un enjeu majeur pour les populations et où l'intérêt des grands groupes privés, possédés par une minorité de la population, est d'en faire des sources de revenus au détriment de l'ensemble des citoyens et des familles. Au delà de l'aspect financier que cela implique, ce contrôle s'établit par le verrouillage de toutes possibilités par les populations à décider de leur avenir. Or, c'est aussi dans les modèles alternatifs que va se construire le monde de demain, celui de nos enfants. Permettre aux alternatives de s'exprimer, d'oser, de tester, c'est enrichir notre monde, notre vision des choses, c'est le faire évoluer, c'est ouvrir les portes de l'avenir.

Comme le risque principal est de subir les effets en cascade du dérèglement climatique sans pouvoir transiter vers un autre système, il s'agit donc d'amortir le choc en amont, pendant qu'il est encore possible de le faire. L'humanité s'apprête à faire un grand saut dans l'inconnu et elle a peu de temps pour agir : il faut d'urgence « décarboner ». Compte tenu de cette urgence, il existe deux leviers complémentaires : la loi et la contrainte économique. Les deux doivent être coercitifs mais conformes à la justice sociale et égalitaires.

L'école est le lieu où doit être maintenu le raisonnement et les savoirs élémentaires universels contre tout prêche-prêcha écologique. En complément de l'école, l'éducation populaire doit intervenir pour expliquer et débattre des contraintes auxquelles l'humain doit faire face. La communication n'est qu'un outil indispensable, au service de la raison. Le but est de maintenir la paix avec la liberté de conscience.

Proposition 1

Faire de l'autonomie et de la sécurité alimentaires des priorités. 70 % des besoins alimentaires dans le monde sont couverts par l'agriculture locale et de proximité, non par l'industrie agroalimentaire et la grande distribution. La première est beaucoup moins émissive en CO2 que la seconde.

Il est nécessaire de renforcer cette production/distribution locale en privilégiant l'agriculture biologique, afin notamment de fournir les écoles. Des aides à la création de coopératives où les producteurs locaux peuvent aller vendre leur produit à la population locale devront être développées. Elles seront mises sous conditions de cahier des charges afin de garantir leurs utilisations. On visera également à ralentir fortement la consommation de bovins en donnant l'exclusivité à des élevages locaux.

Proposition 2

Modifier en profondeur les logiques de production et de consommation en passant à la sobriété. La logique de production relocalisée, à proximité des consommateurs, est une façon de résister à la loi du marché imposée aux consommateurs, tout en contrôlant efficacement les rejets carbonés.

Proposition 3

Faciliter l'accès aux pratiques de prévention et de soins en matière de santé privilégiant une prise en compte globale de l'être humain. La prise en compte de la santé environnementale est un impératif de premier ordre qui comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement (définition de l'OMS). Cela passe, entre autres, par une conversion écologique de l'agriculture et de l'industrie afin de réduire drastiquement l'utilisation massive des intrants chimiques (pesticides, perturbateurs endocriniens...) dont les conséquences sanitaires de long terme sont catastrophiques.

Proposition 4

Promouvoir et développer l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Il s'agit des circuits économiques courts, locaux, donc peu producteurs de gaz à effet de serre (GES), passant par les associations (75 %) et les coopératives. Cette économie alternative basée sur la redistribution ou la réciprocité, est possédée par ses bénéficiaires. On est adhérent et non client. Elle

échappe à l'économie de marché mondialisée qui au contraire, est très émissive en GES. En plus d'une entraide locale, ce mouvement d'ESS empêche la décision politique d'être confisquée par les représentants : elle la redonne à la base. En plus de faire vivre la démocratie, cette dynamique relativise la séduction inévitable des candidats qui multiplient les promesses intenable de croissance. Si l'ESS est incapable de s'appliquer à l'échelle globale, elle permet néanmoins d'actionner localement la solidarité, la circulation des idées, l'entraide, et un ancrage matériel : jardins potagers, AMAP, associations citoyennes de services sont aussi autant de moyens d'éviter que le tissu social ne s'effrite.

Proposition 5

Engager une planification de la réduction globale de la consommation d'énergie pour réduire la pollution et lutter contre le changement climatique et ainsi assurer une

meilleure qualité de vie.

Cela implique une sortie progressive de l'économie de marché mondialisée, très coûteuse en GES et en énergies primaires carbonées (cf. accords CETA / TAFTA). S'il faut agir sur tous les plans, des EnR (énergies renouvelables) aux AFOLU / BECCS (puits de carbone naturels / artificiels) en passant par le nucléaire, il faut surtout arbitrer. Le temps est restreint et les choix doivent en tenir compte. Jusqu'à aujourd'hui, les décisions dépendaient d'un axiome : une croissance en hausse perpétuelle basée sur des énergies primaires carbonées supposées illimitées. Or les limites physiques se moquent des modèles économiques et des promesses électorales. En toute conscience, il faudra substituer à la sur-abondance (société de consommation) la sobriété énergétique pour décarboner, et surtout s'y contraindre. Faute de quoi, le « mur énergétique et climatique » arrivera aussi vite que le choc sera violent.



© DR

Promeneurs dans une ruelle d'Avignon

Seul un retour à une aide massive à la pierre permettra de régler la crise du logement

LOGEMENT

L'État est garant du droit au logement, alors que les communes fixent le niveau d'offre, et il doit orienter les politiques communales et départementales pour la construction de logements. Depuis plusieurs années, les principaux dispositifs de soutien entraînent des effets inflationnistes, avec des loyers qui progressent à la même allure que les aides personnelles et une hausse du prix des constructions neuves, phénomènes qui accompagnent les soutiens à l'investissement locatif et à l'accession à la propriété. L'offre ne répond pas aux besoins connus les plus urgents. On constate en conséquence des loyers exorbitants, particulièrement en région parisienne, et une très grande difficulté pour les couples jeunes à s'installer. Seul un retour à une aide massive à la pierre permettra de régler la crise du logement.

Proposition 1

Imposer le retour de la Caisse des dépôts et consignation sur le marché du logement par une grande politique de construction dans les zones tendues. De nombreuses municipalités sont en dessous des seuils de logement sociaux alors que de nombreux terrains publics existent sur ces villes, il faut donc que l'État reprenne la main et en revienne à une planification.

Proposition 2

Engager une grande politique du logement associant les organismes HLM, les organismes paritaires (1 % logement - action logement) et l'État. La construction de logements ne doit pas être considérée comme une charge, mais comme un investissement pour l'avenir du pays, car, d'une part, elle crée des emplois non délocalisables, et d'autre part, elle permet le mieux vivre ensemble. Associée à une politique urbaine qui a pour objectif de mettre fin aux ghettos, elle doit permettre de proposer des loyers adaptés aux revenus des familles.

Proposition 3

Mettre fin à l'inflation des loyers du secteur locatif privé notamment dans les zones tendues par une politique d'encadrement des loyers du parc privé.

Proposition 4

Encourager la production de logements abordables en relançant, en complément des aides

personnelles au logement, des aides budgétaires à la pierre permettant de construire des logements à bas ou très bas loyers.

Proposition 5

Mieux contrôler et évaluer les dispositifs de défiscalisation et rétablir les dispositifs de soutien à l'accession sociale à la propriété.

Proposition 6

Revenir à l'investissement des organismes institutionnels (assurances, fonds de retraite, banques) ; en 1985 1,2 million de logements appartenait à ces organismes, en 2018, il n'y en a plus que 250 000 ; revenir à l'investissement de la Caisse des dépôts dans le logement locatif.

Proposition 7

Promouvoir un modèle d'aménagement du territoire qui rééquilibre la répartition de la population entre les zones rurales (de plus en plus dépeuplées) et des zones urbaines (de plus en plus surchargées).

Proposition 8

Arrêter le recours au financement privé, avec à la clé une politique fiscale avantageuse dispendieuse pour le budget de l'État, au profit d'une politique publique d'investissement financée par un grand emprunt national pour la construction de logements.

SOCIÉTÉ ÉTHIQUE

L'Ufal a toujours pris à bras-le-corps les questions engageant la liberté et les questions de bioéthiques, et plus largement les questions sociétales.

L'Ufal a pris une part active dans les débats lors de l'élaboration de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe avec un triple positionnement : soutien au projet de loi, défense de ses positions pour obtenir des améliorations, dénonciation du cléricanisme venu en soutien à la droite réactionnaire.

L'Ufal défend une conception sociale de la famille, ce qui passe par la reconnaissance de toutes les familles sans exclusive, le respect du bien-être de l'enfant, la reconnaissance de l'individu comme base de la famille.

Il y a aujourd'hui en France un droit à conquérir. C'est celui de mourir dans la dignité, lorsqu'on est en fin de vie, que l'on souffre, ou que l'on a besoin d'être aidé pour se donner la mort. L'Ufal partage ce combat avec ceux qui luttent, parfois depuis de nombreuses années, pour qu'enfin l'euthanasie et le suicide médicalement assisté soient légalisés en France.

Proposition 1

Ouvrir l'accès de l'assistance médicale à la procréation à toutes les femmes (couples homosexuels et femmes célibataires). Garantir à chaque enfant l'inscription à l'état civil même en cas de naissance issue de méthode de procréation interdite en France.

Proposition 2

Avancer vers l'égalité en droit de tous les couples avec la mise en place d'un contrat d'union civile commun et unique.

Proposition 3

Légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. Il faut avoir le courage d'arrêter l'hypocrisie pour ne plus tolérer les atteintes à la dignité des personnes, mais aussi les faits commis illégalement et les inégalités qui en découlent indirectement. Développer les soins palliatifs afin de combler le scandaleux retard accumulé dans notre pays.

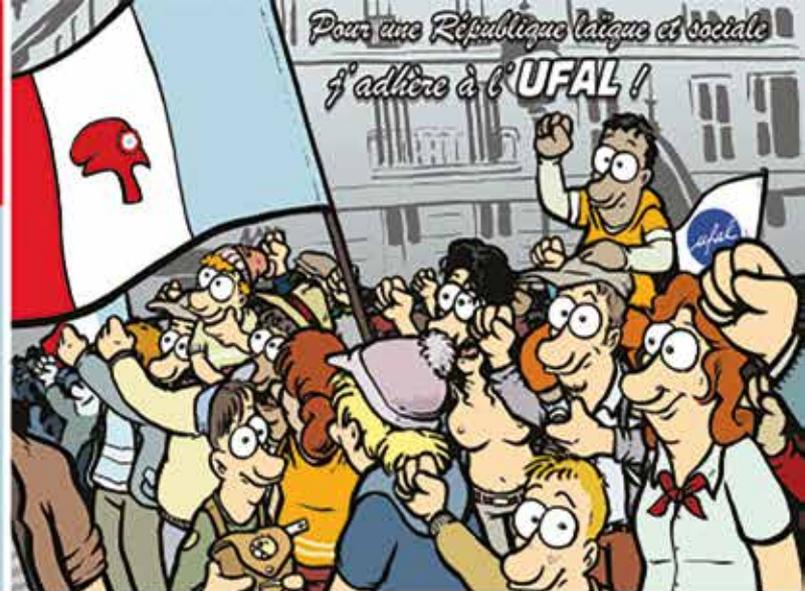
L'UFAL défend une conception sociale de la famille qui passe par la reconnaissance de toutes les familles sans exclusive



Manifestation à Paris, en avril 2013, pour le droit à la PMA et à l'adoption pour les couples homosexuels



BULLETIN D'ADHÉSION 2020



Vos informations personnelles

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :@.....

Tél. : Tél. mobile :

Nom du conjoint(e) : Prénom :

Situation familiale : Célibataire Union libre Pacsé(e) Marié(e)
 Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) Tuteur(trice)

Nombre total d'enfants : dont majeur(s)

Année de naissance pour chaque enfant (y compris majeurs) :
.....

N. B. : conformément aux statuts de l'UNAF, les adhésions des célibataires et des personnes seules qui n'ont pas eu d'enfants seront enregistrées sur une liste particulière.

Votre adhésion

- J'adhère à l'UFAL locale de : : 24 €
(sans réponse, vous serez rattaché à l'UFAL locale la plus proche de votre domicile)
- Je m'abonne au magazine UFAL Info (4 n° par an) : 8 €
- Je m'abonne à la lettre électronique UFAL Flash : gratuit
- Je soutiens l'action de l'UFAL et je fais un don de €
(don déductible de vos Impôts à hauteur de 66 %)
- J'adhère à Mutuale et je remplis le mandat de prélèvement joint à ce bulletin.

Je joins un chèque, à l'ordre de l'UFAL, d'un montant total de :
.....€

A , le

Signature :

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement par l'UFAL conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Les données recueillies sont nécessaires à des fins de déclaration à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) institution reconnue d'utilité publique instituée par l'article L. 211-4 du Code de l'action sociale et des familles mais aussi de préparation et gestion des adhésions. Ces données sont également traitées pour satisfaire des obligations légales ou réglementaires. Ces données peuvent être destinées aux salariés et membres du Bureau National de l'UFAL en charge de la préparation et de la gestion des adhésions, des banques, des sous-traitants, services et autorités de contrôle de l'association ainsi que les personnes habilitées au titre des tiers autorisés. L'ensemble de ces informations sont collectées de manière obligatoire. Vos données sont conservées pendant une durée limitée, déterminée en fonction de la finalité du recueil et du traitement des données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de opposition, de limitation, de définition de directives et de portabilité (restitution ou transfert) quant aux données vous concernant. Toutes les demandes donneront lieu à une première réponse de l'UFAL dans un délai d'un mois. Vous pouvez, à cette fin, contacter le Délégué à la Protection des Données soit par courriel à dpo@ufal.org, soit par courrier à DPO, UFAL, 27 Rue de la Réunion, 75020 Paris. À la suite de votre contact avec le Délégué à la Protection des Données, et en cas de désaccord concernant le traitement de vos données, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Bulletin à renvoyer, avec le règlement, au siège de l'UFAL :
27 rue de la Réunion - 75020 Paris